



C2110-Direction de l'aménagement et des déplacements-Aménagement et habitat

DELIBERATION N° D.2024.11.12

du Conseil communautaire du 26 novembre 2024

Deuxième arrêt du Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : Mme Caroline DOUCERAIN

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Stéphane GRASSET (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les articles L.302-1 à L.302-3 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération n°2013.02.10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 février 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat intercommunal PLHI 2, 2012-2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D2021-04-18, du 6 avril 2021 de lancement du PLHI 3, 2024-2030 ;

Vu le porter à connaissance de l'Etat (PAC), transmis en date du 18 août 2021 ;

Vu le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) approuvé le 30 avril 2024 en séance du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) ;

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), présenté en CRHH du 30 novembre 2023 et approuvé par le conseil départemental du 29 mars 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n°D2024-02-20 du 7 février 2024 portant avis défavorable sur le projet de révision du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n°D2024-06-11 du 25 juin 2024 portant arrêt du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2024-38 du 09 octobre 2024 du conseil municipal de Bailly, portant un avis favorable sur le projet de PLHI 2024-2030, sous réserve d'une modification de la programmation à hauteur de 80 logements par an ;

Vu la délibération n°2539 du 18 septembre 2024 du conseil municipal de Bièvres, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n°2024-51 du 03 octobre 2024 du conseil municipal de Bougival portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n° DEL 02102024-93 du 2 octobre 2024 du conseil municipal de Bois d'Arcy portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n° 2024-11-12/08 du 12 novembre 2024 du conseil municipal de Buc, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n°2024-46 du 3 octobre 2024 du conseil municipal de Châteaufort, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n° LCR20241003_7 du 3 octobre 2024 du conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n° 2024-10-10-11 du 10 octobre 2024 du conseil municipal de Fontenay-le Fleury, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n° DEL2024-059 du 30 septembre 2024 du conseil municipal de Jouy-en-Josas, émettant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030

Vu la délibération n°2024-050 du 3 octobre 2024 du conseil municipal des Loges-en-Josas, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n°2024-09-06 du 25 septembre 2024 du conseil municipal de Saint-Cyr-l'Ecole, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030

Vu la délibération n° DEL 24-09-25-05 du 25 septembre 2024 du conseil municipal de Vélizy-Villacoublay portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu la délibération n°45-24 du 26 septembre 2024 du conseil municipal de Viroflay, portant un avis favorable au projet de PLHI 2024-2030 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

- Afin de marquer un engagement de l'Agglomération sur la politique de l'habitat, les élus de Versailles Grand Parc ont décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau PLHi 2024-2030 lors du conseil communautaire du 6 avril 2021.

Dans le cadre de la procédure d'élaboration de ce document, le Conseil communautaire a délibéré le 25 juin 2024 pour procéder à l'arrêt du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et a soumis le projet pour avis aux communes membres de l'Intercommunalité, conformément aux dispositions de l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation. Les communes avaient jusqu'au 25 octobre 2024 pour délibérer et émettre un avis. Sans réponse des communes avant la fin de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le projet de PLHI soumis à l'arrêt, se compose de 4 documents :

- Les diagnostics volume 1 et volume 2
- Le document d'orientations
- Le programme d'actions.

Treize communes ont émis un avis favorable, dont un avis favorable avec réserve. La commune de Bailly a émis un avis favorable avec réserve, en demandant une modification de la programmation à hauteur de 80 logements par an, au lieu de 102 logements par an, inscrits dans le document arrêté. Considérant que cette demande ne remet pas en cause de manière substantielle la programmation sur l'ensemble de l'Intercommunalité, les documents sont modifiés en conséquence pour tenir compte de l'ajustement demandé par la commune en termes de production de logements.

Afin de poursuivre la procédure d'élaboration, le projet de PLHI modifié sera donc transmis au Préfet des Yvelines, pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de prendre en compte la réserve émise par la commune de Bailly portant la programmation à 80 logements/an et de modifier en conséquence les documents du projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2024-2030 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc;
- 2) de procéder au deuxième arrêt du projet de Programme Local de l'Habitat Intercommunal 2024-2030 ;
- 3) de transmettre le projet de PLHi au Préfet des Yvelines pour saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement;
- 4) d'indiquer qu'à l'issue de l'avis du représentant de l'Etat, Versailles Grand Parc délibérera pour adopter son PLHi.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 72 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.